

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC MOUTIERS 96 AVENUE DE LA LIBERATION 73600 MOUTIERS TARENTEISE

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

Mr Muraz Yohan, gérant de la société 2M IMMOBILIER EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 34 AVENUE DES CHASSEURS ALPINS 73200 ALBERTVILLE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Muraz Yohan 1 Place Biguet 73200 Albertville
Nombre de parts	500
Montant versé	500 €
2e associé	Morand Nathalie 1 Place Biguet 73200 Albertville
Nombre de parts	500
Montant versé	500 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 octobre 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)Sonia Bernardo
Conseillère Patrimoniale**CIC Lyonnaise de Banque**
96, avenue de la Libération
73603 MOUTIERS TARENTEISE CEDEXJST06
"lu et approuvé""lu et approuvé"